

Dans l'Est-Var, le massif de l'Estérel bientôt labellisé "Grand Site de France"?

L'obtention du label "Grand Site de France" est enfin en ligne de mire. Le ministère de la Transition écologique s'est dit favorable au programme d'actions et approuve la candidature.

Article réservé aux abonnés

VE. G. • Publié le 04/10/2023 à 15:15, mis à jour le 04/10/2023 à 15:15



L'objectif de la labellisation : concilier préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager. Photo Philippe Arnassan et Ve. G.



Lire le journal

Le Syndicat mixte du Grand site de l'Estérel (SMGSE), en présence de son président Georges Botella, a reçu dernièrement la visite de la déléguée du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Isabelle Poulet, ainsi que celle de la sous-préfète de Draguignan, Myriam Garcia. Au cœur du massif de l'Estérel, aux Adrets-de-l'Estérel, ils ont évoqué ensemble l'état d'avancement du projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) classé du massif de l'Estérel.

Cette rencontre a rassemblé, également, une délégation importante d'élus engagés dans la démarche.

A l'issue de la présentation du projet, Isabelle Poulet s'est dite « favorable » au programme d'actions et approuve la candidature du SMGSE au label Grand Site de France. Les élus, les services de l'État ainsi que les Départements du Var et des Alpes-Maritimes y voient une gestion conforme aux principes du développement durable mené depuis 2018, conciliant préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel avec l'accueil de visiteurs : préserver sans sanctuariser.

Dossier à déposer

Un dossier pour l'obtention du label Grand Site de France pourra être déposé auprès du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Une contractualisation entre les partenaires s'ouvrira pour la mise en œuvre des travaux.

Son périmètre : 23 340 hectares (espace terrestre 22 194 hectares, espace marin 1 146 hectares sur ces sept communes : Théoule-sur-Mer, Saint-Raphaël, Fréjus, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Les Adrets-de-l'Estérel, Roquebrune-sur-Argens.

Deux sites classés : celui du massif de l'Estérel oriental depuis 1996 (14 838 ha) et celui du Rocher de Roquebrune depuis 1989 (807 ha).

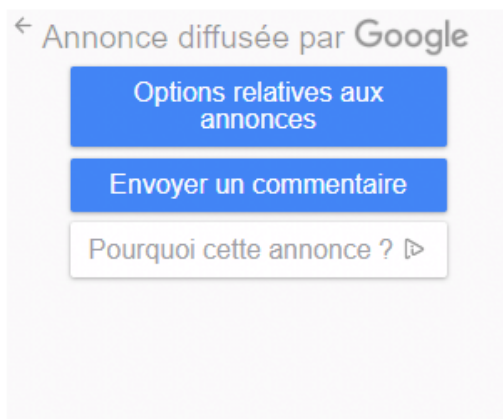
*Dont Frédéric Masquelier, maire de Saint-Raphaël et président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, Christophe Chiocca, premier vice-président du SMGSE et adjoint au maire de Fréjus, Jean- Pierre Klinholff, maire des Adrets-de-l'Estérel, Jean Cayron, maire de Roquebrune-sur-Argens, Daniel Maria, maire de Callas, vice-président Dracénie Provence Verdon agglomération, René Ugo, président de la communauté de commune Pays de Fayence, maire de Seillans.

**DDTM, DREAL, Conservatoire du littoral, Architecte des bâtiments de France, Office national des forêts.

Le site à labelliser en chiffres

Son périmètre

23.340 hectares (espace terrestre 22.194 hectares, espace marin 1.146 hectares sur ces sept communes: Théoule-sur-Mer, Saint-Raphaël, Fréjus, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Les Adrets-de-l'Estérel, Roquebrune-sur-Argens.



Deux sites classés

Celui du massif de l'Estérel oriental depuis 1996 (14.838 ha) et celui du Rocher de Roquebrune depuis 1989 (807 ha).